

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>PLAN DE RELANCE - 265 Développement et animation des territoires</b>	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 relative à l'approbation du Pacte régional pour la ruralité,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

**ENTENDU** Maurice PERRION, Éric THOUZEAU, Sophie BRINGUY, Emmanuelle BOUCHAUD, Jean GOYCHMAN, Pascal NICOT, Dominique AMIARD, Christophe CLERGEAU, Laurent GERAULT

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 51 000 000 € d'autorisations de programme, d'une dotation de 500 000 € d'autorisations d'engagement, d'une dotation de 10 000 000 € de crédits de paiement en investissement et de 100 000 euros de crédits de paiement de fonctionnement au titre du plan de relance du programme 265 « Développement et animation des territoires ».

**AFFECTE**

37 500 000 € d'autorisation de programme pour la mise en œuvre du fonds "Pays de la Loire relance investissement intercommunal" pour les territoires CTR 2020.

**AFFECTE**

7 500 000 € d'autorisation de programme pour la mise en œuvre du fonds "Pays de la Loire relance investissement intercommunal" pour les territoires CDM.

**APPROUVE**

les principes de répartition de la dotation de 45 M€ du fonds "Pays de la Loire relance investissement intercommunal" au prorata de la dotation des CTR et des CDM estimée sur une durée de 48 mois, soit un montant correspondant à environ 1 année de dotation et selon les critères adoptés en 2016 et 2017.

APPROUVE

le règlement d'intervention correspondant figurant en 1 - annexe 1.

APPROUVE

la prolongation de la durée d'engagement des projets au titre des CTR et des CDM jusqu'au 1er juin 2021.

AFFECTE

2 000 000 € d'autorisation de programme pour la mise en œuvre du fonds "Pays de la Loire relance investissement communal".

APPROUVE

le règlement d'intervention correspondant figurant en 2.1 - annexe 1.

APPROUVE

les modifications du règlement relatif à l'AMI mobilité « solutions innovantes dans les territoires » tel que présenté en 2.4 - annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen  
Abstention : Pascale DEBORD

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs